



RECU EN PREFECTURE

Le 15 décembre 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20211209-D00667710-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 09 décembre 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 02 décembre 2021, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 24), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN

Étaient présents en visio-conférence : Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. Nicolas BODIN, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Yannick POUJET, Mme Juliette SORLIN, M. André TERZO, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire : M. Ludovic FAGAUT

Étaient absents : Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Maxime PIGNARD

Procurations de vote : Mme Frédérique BAEHR à M. Abdel GHEZALI, M. Guillaume BAILLY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 23 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Nicolas BODIN à Mme Sylvie WANLIN, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Carine MICHEL, M. Sébastien COUDRY à M. Jean-Hugues ROUX, M. Cyril DEVESA à M. François BOUSSO, Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLILOLO à Mme Françoise PRESSE, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Damien HUGUET à Mme Annaïck CHAUVET, M. Aurélien LAROPPE à Mme Annaïck CHAUVET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Laurence MULOT, Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Françoise PRESSE, M. Maxime PIGNARD à M. Ludovic FAGAUT, M. Yannick POUJET à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN à Mme Carine MICHEL, M. André TERZO à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Christine WERTHE à Mme Marie LAMBERT, Mme Marie ZEHAF à Mme Sylvie WANLIN

OBJET : 28. Autorisation de signature du marché relatif à l'étude urbaine des sites de Grette-Brulard et des Polygones

Délibération n° 2021/006677

Autorisation de signature du marché relatif à l'étude urbaine des sites de Grette-Brulard, et des Polygones

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 2	23/11/2021	Favorable unanime

Résumé :

L'ensemble constitué des sites Grette – Brulard – Polygone Gendarmerie et Génie constitue une opportunité de renouvellement urbain de 1^{ère} importance d'une superficie globale de 30 ha environ. La Collectivité entend se donner les moyens de développer, à travers l'aménagement de ce grand site, un nouveau morceau de ville exemplaire, vitrine d'une nouvelle façon de vivre en ville, conciliant nature et développement et répondant aux défis du développement durable. Afin de déterminer le projet urbain pour ces sites, une consultation pour une étude urbaine a été organisée.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la Maire ou son représentant à signer l'accord cadre composite de prestations intellectuelles constituant l'étude urbaine des sites de Grette-Brulard et des Polygones avec l'équipe attributaire de la consultation pour un montant de 197 800 € HT pour la partie du marché ordinaire et pour un montant maximum de 180 000 € HT pour la partie à bons de commande.

I. Contexte de la commande

L'ensemble constitué des sites Grette – Brulard – Polygone Gendarmerie et Génie constitue une opportunité de renouvellement urbain de 1^{ère} importance d'une superficie globale de 30 ha environ constitué d'anciennes friches militaires boisées ou rudéralisées (Polygones du Génie et de la Gendarmerie), d'un terrain en friche issu de démolitions de bâtiments militaires (bande de Brulard) et d'une zone d'habitat collectif en cours de déconstruction (ancien terrain dit des 408 constituant le NPRU de Grette).

Sur ces derniers tènements, un projet de préverdissement pour recréer un préalable au site en mutation et un socle végétal intégrant des modelés de terrain renaturés en creux, susceptibles d'accueillir les eaux pluviales du secteur, est en cours d'étude au sein des services. Les travaux devraient se dérouler à la fin de l'hiver, au terme des opérations de désamiantage et de déconstructions pilotées par LOGE.GBM.

La Collectivité entend se donner les moyens de développer à travers l'aménagement de ce grand site, un nouveau morceau de ville exemplaire, vitrine d'une nouvelle façon de vivre en ville, conciliant nature et développement et répondant aux défis du développement durable.

Afin de déterminer le projet urbain pour ces sites, des études préalables ont été lancées et une consultation pour une étude urbaine a été organisée.

II. Contenu de la mission

L'attributaire de l'étude urbaine aura la charge de concevoir, organiser, et orchestrer la mise en œuvre du projet urbain des sites de Grette, Brulard et Polygones. Cette consultation a pris la forme d'un accord cadre composite constitué de parties distinctes :

- l'étude urbaine proprement dite, prévue sur 10 mois (partie en marché ordinaire à prix forfaitaire), et,
- la mission d'AMO à suivre prévue sur 3 années supplémentaires (partie à bons de commandes à prix unitaires).

Outre la conception spatiale du projet urbain, l'étude urbaine devra explorer :

- le champ programmatique de l'habitat adapté aux besoins et aux capacités financières des citoyens (en taille, prix, typologie de logements, typologie d'immeubles, formes urbaines et services associés, ...),
- la création ou l'application d'un référentiel, à l'image du nouveau standard d'aménagement bisontin, adapté au territoire, limitant son impact sur l'environnement, sobre, simple et vertueux socialement et économiquement,
- les problématiques de l'évolution du transport collectif, des déplacements et du stationnement, et les éventuelles infrastructures de raccordement aux axes existants,
- la question énergétique des sites et du raccordement éventuel au projet d'extension du réseau de chaleur urbain,
- la programmation des équipements publics, et des éventuels ouvrages ou équipements propres, et les modalités opérationnelles possibles sur les différents secteurs,
- l'évolution des espaces d'attente en transition et des corridors de biodiversité, constatés et en projet, ou actuellement en réflexion,
- le découpage spatial et le phasage temporel détaillé des opérations et une estimation des budgets publics et privés à mobiliser pour l'aménagement, pour les équipements, et pour la construction.

Enfin, au-delà de la nécessaire concertation technique, les candidats devaient proposer dans leurs offres des modalités de concertation citoyenne adaptées à cette phase d'élaboration du projet urbain.

La mission d'AMO à la mise en œuvre du projet urbain, prévoit diverses missions à bons de commande afin de satisfaire les objectifs suivants :

- fixer les règles issues du projet urbain :
 - o élaborer des documents cadres prescriptifs complémentaires au plan guide (CPAUPÉ, fiches de lots, ...),
 - o contribuer à l'adaptation des écritures réglementaires du secteur (règlement du PLUi, secteur à Plan Masse, OAP, ou règlement de ZAC, ... le cas échéant),
- cadrer les interventions tierces d'aménagement :
 - o établir des mises à jour du plan guide ou des extractions particulières pour des secteurs dont l'aménagement est confié à des tiers,
 - o participer à l'écriture et à la négociation du contrat de concession le cas échéant (entre Ville et SPL Territoires 25, ou avec un tiers concessionnaire, ...),
 - o participer à l'écriture des actes et de fournir un dossier annexe pour les terrains dont la Ville ne sera pas maître d'ouvrage (terrains militaires),
- animer et coordonner la concertation publique autour du projet urbain :
 - o notamment en animant des sessions pour traiter les questions apparues lors de la première partie en marché ordinaire à prix forfaitaire qui n'auraient pas encore été traitées,
 - o réaliser ou compléter la maquette du projet urbain qui pourra servir de support de communication et d'information,
 - o participer aux colloques, conférences et autres événements que la Ville souhaitera mener en concevant pour ce faire les supports nécessaires (diapos, panneaux, ...).

III. Forme du marché et procédure

En cohérence avec les prestations demandées, la consultation a pris la forme d'un accord cadre composite de prestations intellectuelles comprenant :

- une partie en marché ordinaire à prix global et forfaitaire constituant l'étude urbaine proprement dite, sur 10 mois, puis,

- une partie en accord cadre à bons de commandes rassemblant les prix unitaires des missions types de conseil et d'assistance pour la mise en œuvre du projet urbain sur 3 années et dont le montant maximum sur les 3 années a été fixé à 180 000 € HT.

Pour recruter les futurs concepteurs et animateurs du projet urbain de Grette – Brulard et Polygones, la procédure de l'appel d'offres ouvert a été choisie (articles R 2161-2 à R 2161-5 du code de la commande publique) avec une publicité au BOAMP, au JOUE et sur la plate-forme de dématérialisation début septembre 2021.

Une visite obligatoire a été organisée sur site le 21 septembre dernier.

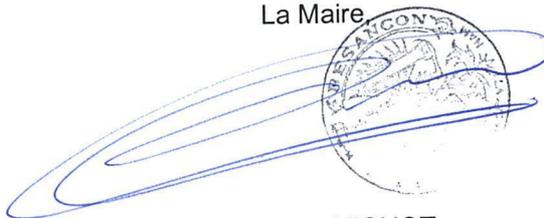
Huit offres ont été réceptionnées avant la date limite de remise des offres fixée au 6 octobre 2021 à 12h00.

IV. Attribution du marché

A l'issue de la procédure et après analyse des offres reçues, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 21 octobre 2021, a attribué le marché au groupement Michel GUTHMANN & Associés - Architecture Urbanisme / ALTITUDE 35 / LE SENS DE LA VILLE / UNE AUTRE VILLE / KAIROS Ingénierie / TRANSITEC INGENIEURS CONSEILS / INGETEC / HEKLADONIA pour lequel Michel GUTHMANN Architecture Urbanisme est le mandataire, pour un montant de 197 800 € HT pour la partie en marché ordinaire à prix forfaitaire et un montant maximum de 180 000 € HT pour la partie à bons de commandes à prix unitaires.

A l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions), le Conseil Municipal autorise Mme la Maire ou son représentant à signer l'accord-cadre composite relatif à l'étude urbaine des sites de Grette-Brulard et des Polygones avec le groupement Michel GUTHMANN & Associés - Architecture Urbanisme (mandataire) / ALTITUDE 35 / LE SENS DE LA VILLE / UNE AUTRE VILLE / KAIROS Ingénierie / TRANSITEC INGENIEURS CONSEILS / INGETEC / HEKLADONIA pour un montant de 197 800 € HT pour la partie en marché ordinaire à prix forfaitaire et un montant maximum de 180 000 € HT pour la partie à bons de commandes à prix unitaires.

Pour extrait conforme,
La Maire

The image shows a blue ink signature of Anne VIGNOT written over a circular official seal. The seal contains the text 'MUNICIPALITE DE BESANCON' and features a central emblem with a mountain and a river. The signature is a fluid, cursive script.

Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 44

Contre : 0

Abstentions*: 11

Conseillers intéressés : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.